

LE **CHICANEUR** **SOCIAL**



Toute l'Actualité Sociale
au Niveau
International, National
et Local



**Master 2 Droit Social
2019/2020
« L'Ordre Social du
Phoenix »**

SOMMAIRE

ÉDITO	3
INTERNATIONAL	4
La Montagne Quand les entreprises américaines contrôlent les liaisons entre leurs employés _____	4
L'Express ArcelorMittal annule le rachat de l'italien Ilva et provoque un tollé en Italie	6
SputnikNews.com À Tanger, le 12 ^{ème} forum international MEDays s'attaque à l'emploi	8
NATIONAL	10
Le Figaro Fraude sociale: un chiffrage «impossible» et «inopportun», selon un rapport _____	10
Le Point Immigration professionnelle: Philippe confirme "des objectifs quantitatifs ou quotas" _____	12
Le Parisien Inégalités salariales femmes-hommes : pourquoi la France est toujours en retard _____	14
LOCAL	18
La Montagne Tribunal administratif : les boulangeries devront continuer à fermer un jour par semaine dans le Puy-de-Dôme _____	18
La Montagne 10 millions d'euros pour la formation dans le Puy-de-Dôme : la Région n'a pas signé le Plan investissement compétences _____	20
La Montagne Métiers en tension : la réalité virtuelle pour donner envie de se former dans le Puy-de-Dôme _____	22

ÉDITO

Chers lecteurs,

Ce troisième numéro du Chicaneur Social aborde l'actualité du droit social sous l'angle de nombreux enjeux sociétaux.

Tout d'abord, au niveau international, le règlement intérieur de la grande firme McDonald's a fait parler de lui. Comme bien d'autres entreprises américaines, il interdit toute relation sentimentale ou sexuelle entre les salariés ayant un lien hiérarchique, dans le but de minimiser le risque d'harcèlement sexuel.

Le géant mondial de l'acier ArcelorMittal a quant à lui annoncé, l'annulation du rachat de l'italien Ilva, ce qui met en péril l'emploi dans une région de l'Italie déjà hautement touchée par le chômage.

Tandis qu'à Tanger au Maroc, se déroule le 12^{ème} forum international MEDays, qui met l'accent sur les difficultés rencontrées par les pays africains dans la création de l'emploi.

La France, elle, a connu une actualité riche mêlant à la fois les politiques gouvernementales et le travail au sein de notre société.

Les parlementaires chargés d'établir le montant de la fraude aux prestations sociales, ont annoncé, qu'il était matériellement impossible de procéder à un chiffrage, et réclament un audit indépendant.

À partir de 2020, chaque année le Parlement débattrà sur l'évaluation quantitative et qualitative des besoins de compétences des métiers jugés en tension, pour ensuite guider la politique de délivrance des visas et titres de séjour.

Un autre sujet particulièrement présent depuis la rentrée, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Le journal Le Parisien a établi la situation actuelle de la France sur la question, par rapport à l'Europe et aux premiers résultats de l'Index F/H.

Notre journal local La Montagne, a été une source très intéressante concernant l'actualité en droit social au sein de notre région.

En effet, il relaye la décision du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui affirme la légalité de l'arrêté préfectoral du 21 mars 1997, ordonnant la fermeture du commerce au public un jour par semaine au choix des boulangers.

Ensuite, il met l'accent sur la formation, avec d'une part, le développement par Pôle Emploi d'un programme de réalité virtuelle pour faire découvrir aux demandeurs d'emploi les métiers qui ont des difficultés à recruter. Et d'autre part, l'échec de signature du Plan Investissement Compétences (PIC) par la région, désormais entre les mains de Pôle Emploi.

Toute la Commission Presse vous souhaite une agréable lecture !

INTERNATIONAL

LA MONTAGNE

Publié le 5 novembre 2019

Quand les entreprises américaines contrôlent les liaisons entre leurs employés

Au travail, peut-être encore plus qu'ailleurs, les couples se font et se défont. Mais aux Etats-Unis, les entreprises, échaudées par le mouvement #MeToo, encadrent de plus en plus les liaisons entre leurs employés.

"Afin d'éviter des situations qui pourraient avoir un impact négatif sur le cadre de travail, les employés qui ont un lien hiérarchique direct ou indirect n'ont pas le droit de nouer une relation sentimentale ou sexuelle", édicte le géant du fast-food McDonald's dans son règlement intérieur.

Dans une préface, son directeur général Steve Easterbrook évoque les "responsabilités légales et éthiques" des salariés du groupe, sous une photo de lui tout sourire. Dimanche, il a été limogé pour ne pas en avoir tenu compte et s'être trop rapproché d'un ou une subordonnée. "Une erreur", a-t-il reconnu.

Cela fait longtemps que les plus grandes entreprises américaines, notamment, ont adopté des "codes de conduite" sur les relations entre leurs employés, parfois appelés "politiques de fraternisation", explique à l'AFP Julie Moore, avocate en droit du travail et spécialiste de ces questions.

En 2013, 42% des employés américains travaillaient dans une entreprise ayant ce type de règles, d'après une étude du réseau des professionnels des ressources humaines (Society for human resources management).

Leur but: minimiser le risque de harcèlement sexuel, mais aussi lutter contre le favoritisme, les conflits d'intérêts, les tensions en interne et dans une société puritaine, préserver "la morale" dans l'entreprise, énumère Mme Moore.

- "Pas vraiment consentie" -

Jusqu'en 2017, ces règlements n'étaient pas toujours appliqués scrupuleusement et les salariés n'étaient pas forcément formés à les prendre en compte.

"Les entreprises font plus attention aujourd'hui à cause du bruit généré par le mouvement #MeToo", de lutte contre le harcèlement sexuel né il y a deux ans, souligne l'avocate.

Pour elle, "les liaisons et le harcèlement sexuel vont de pair, car si une histoire finit mal, l'un des deux peut dire que la relation n'était pas vraiment consentie".

L'entreprise risque alors de voir son image salie par l'affaire et sa responsabilité mise en cause en justice, avec des dommages financiers potentiellement très élevés, comme c'est arrivé au groupe de presse Vice Media.

Pour s'en prévenir, les grands groupes n'hésitent pas à faire rouler les têtes. En 2018, le fabricant de micro-processeurs Intel a remercié son PDG, Brian Krzanich, parce qu'il avait entretenu une liaison avec une employée, contrevenant à un règlement adopté en 2011.

D'autres segments de la société, comme le Congrès, ont à leur tour adopté des règles interdisant les relations sexuelles avec des subordonnés.

Cela a valu à la jeune élue démocrate Katie Hill d'être visée par une enquête qui, combinée à la publication de photos intimes, l'a poussée à la démission il y a une semaine.

- Un Américain sur trois -

Mais certaines entreprises ne se contentent pas d'interdire les relations entre les chefs et leurs employés.

Selon Mme Moore, les employeurs sont totalement "libres de choisir les règles" et peuvent interdire les rapports intimes avec des fournisseurs, au sein d'un même service, avec les employés des ressources humaines, du service comptabilité, ou tout bonnement avec l'ensemble des collègues.

En 2015, le fabricant de vêtements American Apparel a ainsi interdit toute relation, occasionnelle ou durable, entre ses employés, après un scandale de harcèlement sexuel impliquant son fondateur.

Pour Johnny Taylor, directeur de la Society of Human Resources Management, "cela n'a aucun sens d'interdire les histoires de coeur dans l'entreprise".

Un adulte américain sur trois est actuellement ou a été impliqué dans une relation avec un collègue, selon une étude de son organisation. "C'est normal vu le temps que l'on passe au travail", souligne-t-il dans un communiqué.

Pour lui, **plutôt que de mettre un interdit sur ces aventures, les entreprises feraient mieux d'encourager leur personnel à les rendre publiques, ce qui couperait court à tout soupçon ultérieur de harcèlement ou de favoritisme.**

Par AFP



Publié le 4 novembre 2019

ArcelorMittal annule le rachat de l'italien Ilva et provoque un tollé en Italie

Le géant mondial de l'acier ArcelorMittal a annoncé ce lundi son intention d'annuler le rachat de l'italien Ilva, provoquant une onde de choc en Italie en raison des craintes pour l'emploi. "Le Parlement italien a retiré la protection légale nécessaire à la compagnie pour mettre en place son plan environnemental sans risquer de poursuite judiciaire, ce qui justifie cet avis de retrait", a annoncé dans un communiqué le groupe sidérurgique, qui était engagé dans une bataille avec le gouvernement italien depuis plusieurs mois.

L'annonce d'ArcelorMittal a provoqué un tollé en Italie et de vives inquiétudes pour l'emploi, dans une ville où le taux de chômage atteint déjà le double de la moyenne nationale.

En reprenant le site d'Ilva à Tarente fin 2018, ArcelorMittal, qui a gardé 8200 employés dans cette région socialement sinistrée, s'était engagé à injecter 2,4 milliards d'euros sur cinq ans pour améliorer sa productivité et accélérer la dépollution. L'accord de rachat stipulait toutefois que si une nouvelle législation venait affecter le plan de remise aux normes environnementales prévu pour le site et "nuire matériellement (...) à sa capacité à mettre en place son plan industriel", ArcelorMittal aurait un droit contractuel de retrait, affirme-t-il lundi dans son communiqué.

Le groupe invoque également des décisions rendues par le tribunal de Tarente concernant des obligations de travaux, qui vont provoquer l'arrêt des hauts-fourneaux du site, rendant impossible la mise en place de son plan industriel.

Parmi les sites les plus pollués d'Europe

En juin, ArcelorMittal avait clairement menacé de fermer le site de Tarente lorsque le Parlement italien, sous l'impulsion du Mouvement Cinq étoiles (M5S), avait révoqué une "immunité pénale" accordée dans une loi de 2015, permettant au repreneur de dépolluer et de remettre le site aux normes environnementales sans crainte de poursuite pénale. Une protection avait ensuite été réintroduite dans un décret sur les entreprises, mais le Sénat l'a supprimée en approuvant fin octobre un amendement déposé par le Mouvement 5 étoiles.

Le site, qui figure parmi les plus pollués en Europe, se trouve au cœur d'un énorme procès. Les experts cités par le parquet italien estiment que, sur 11 500 décès recensés à proximité entre 2004 et 2010, 7500 ont été causés par des maladies cardio-respiratoires et des cancers imputables aux émissions toxiques des hauts-fourneaux.

Ce retrait pourrait avoir des conséquences politiques désastreuses pour l'alliance gouvernementale en place, formée du M5S et du Parti démocrate, alors que la Ligue de Matteo Salvini a remporté récemment une victoire massive lors d'élections régionales en Ombrie.

Matteo Salvini a d'ailleurs immédiatement réagi, en demandant au Premier ministre Giuseppe Conte de s'exprimer en urgence devant le Parlement. Si la politique du gouvernement "fait partir également les propriétaires d'Ilva (...) ce sera un désastre", a-t-il dit, "et les démissions seront l'unique réponse possible".

Par L'Express avec AFP



Publié le 8 novembre 2019

À Tanger, le 12^{ème} forum international MEDays s'attaque à l'emploi

Le 13 novembre à Tanger, au Maroc, débute la 12e édition du forum international MEDays, une institution du dialogue Nord-Sud. Ce groupe de réflexion, axé sur l'analyse des questions stratégiques sur le Maroc, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la région méditerranéenne et l'Afrique s'attachera notamment aux questions d'emploi dans ces régions.

Le forum MEDays à Tanger accueillera à partir du 13 novembre, et pendant quatre jours, plus de 2.500 participants, dont plus de 150 experts internationaux de premier plan et plus de 80 représentants gouvernementaux.

L'événement, organisé par l'Institut Amadeus sous le patronage du Roi Mohammed VI, ressemble à une émission de débat télévisé: les intervenants ne font pas de présentation formelle, mais dialoguent avec les animateurs de groupes de discussion. Le format en tables rondes parallèles permet également à l'audience d'avoir une interaction directe avec les experts.

Cette année, le forum abordera des questions d'importance géostratégique, politique, économique et sociale dans les pays des secteurs méditerranéen, africain et arabe, tels que l'intégration africaine, les migrations, le terrorisme, la cybersécurité, l'accord palestinien, les relations avec le Royaume-Uni après le Brexit. La première journée du forum débutera par un module «Intelligence économique», suivi d'un atelier intitulé «La gouvernance de l'Union africaine: vers la modernisation et plus de transparence», qui sera animé par Safwene Grira, correspondant de Sputnik France en Tunisie.

Juste avant le début du forum, Lilia Naas Hachem, directrice du bureau de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique du Nord, l'un des participants au forum MEDays 2019, a partagé avec Sputnik sa vision des opportunités économiques en Afrique ainsi que des possibilités d'intégration africaine.

«Au Maroc, nous avons mis en œuvre une “approche écosystémique”, dans laquelle nous regroupons à proximité l’ensemble des services et le soutien dont les entreprises ont besoin pour leur permettre de se développer», précise à Sputnik Lilia Naas Hachem.

C’est un exemple concret d’un dialogue régional auquel sont invités des représentants du secteur public et privé pour recenser et mettre en évidence des lacunes et des chaînons manquants, des difficultés rencontrées par les pays africains dans la création de l’emploi.

«C’est le sens de notre travail, assure Lilia Naas Hache, il ne s’agit pas tant créer l’emploi que de créer l’environnement nécessaire et propice à la création d’emplois.»

L’emploi est l’un des sujets phares pressentis pour les débats lors du forum MEDays: l’examen des «meilleures pratiques» et l’analyse des facteurs qui assurent le succès de ces pratiques et «la manière dont d’autres pays peuvent les mettre en œuvre.»

Par Oxana Bobrovitch

***Sputnik** est une agence d’information proposant des fils d’actualités, des sites, des contenus de réseaux sociaux et d’applications mobiles, une radio et des centres de presse multimédia. L’agence diffuse les actualités de la politique et de l’économie mondiale et vise un public international.*

NATIONAL



Publié le 6 novembre 2019

Fraude sociale: un chiffrage «impossible» et «inopportun», selon un rapport

La sénatrice Nathalie Goulet et la députée Carole Grandjean avaient été missionnées par le premier ministre pour évaluer le coût de la fraude aux prestations sociales et ainsi mettre un terme à toute polémique.

Chargées d'évaluer le montant de la fraude aux prestations sociales, la sénatrice (UDI) Nathalie Goulet et la députée (LREM) Carole Grandjean ont conclu mercredi à «*l'impossibilité matérielle*» et à «*l'inopportunité politique*» de leur tâche, tout en réclamant «*un audit indépendant*».

Missionnées fin mai par le premier ministre, Édouard Philippe, afin de «*procéder à une évaluation robuste et objective du coût de la fraude aux prestations sociales*», Nathalie Goulet et Carole Grandjean ont finalement «*estimé qu'il n'était pas matériellement possible de procéder à un chiffrage*».

Ce constat «*se double d'une inopportunité politique*», ajoutent-elles, soucieuses d'éviter «*que des polémiques relatives aux montants de la fraude obèrent le fond de leur rapport et de leurs propositions*». Les deux parlementaires en ont fait l'expérience début septembre, lorsqu'elles ont relevé des «*approximations*» dans les statistiques publiques, en particulier les plus de trois millions de centenaires «*réputés en vie*» recensés par l'Insee. Une critique aussitôt recadrée par les administrations de Sécurité sociale, qui ont rappelé que «*la fraude détectée*» en 2018 «*s'est élevée à 1,2 milliard d'euros*». La commission des Affaires sociales du Sénat a estimé à moins de 140 millions d'euros la fraude liée aux assurés nés à l'étranger.

Nathalie Goulet et Carole Grandjean considèrent toutefois que le phénomène reste «largement sous-estimé» et qu'«un audit indépendant est nécessaire». La députée a déjà fait adopter un amendement en ce sens, lors de la première lecture du budget 2020 de la «Sécu» à l'Assemblée nationale fin octobre: le gouvernement devra ainsi remettre un rapport sur l'utilisation du fichier national des assurés sociaux (RNCPS). Sa collègue sénatrice a déposé une quinzaine d'amendements en vue de l'examen du texte la semaine prochaine, dont une autre demande de rapport sur «les causes et les coûts pour les finances publiques des cartes Vitale en surnombre».

Par le Figaro avec AFP



Publié le 6 novembre 2019

Immigration professionnelle: Philippe confirme "des objectifs quantitatifs ou quotas"

Edouard Philippe a confirmé mercredi que seront débattus chaque année au Parlement à partir de 2020 "des objectifs quantitatifs ou des quotas" sur l'immigration économique, par secteur d'activité et de "manière territorialisée".

"Des objectifs quantitatifs ou des quotas, les deux termes me vont", a déclaré le Premier ministre en référence au débat sémantique sur le sujet.

"Nous avons décidé d'avoir des quotas ou des objectifs quantitatifs exclusivement dans le cadre de l'immigration professionnelle, pas dans le cadre du droit d'asile ou du regroupement familial", a insisté M. Philippe. "Nous ne réfléchissons pas en termes de nationalité mais en termes de compétences", a-t-il martelé.

Ces quotas pour le recrutement de travailleurs étrangers ne seront cependant pas limitatifs. "C'est un pilotage par objectif quantitatif, cela n'a pas de sens à l'unité près. On peut imaginer une fourchette", sur le nombre de couvreurs à recruter par exemple, a expliqué le Premier ministre.

Même en période de plein emploi, il existe toujours des postes vacants", a dit la ministre du Travail Muriel Pénicaud, rappelant qu'une entreprise sur deux dit actuellement avoir des difficultés de recrutement.

"Le sujet n'est pas quantitatif mais qualitatif", a-t-elle ajouté, soulignant que l'immigration économique est "assez faible" (33.502 titres de séjour en 2018, soit 13% du total).

Concrètement, **la liste des métiers en tension** (pour lesquels la délivrance d'une autorisation de travail se fait sans examen préalable de la situation locale de l'emploi) **sera révisée chaque année.**

Selon l'OCDE, 15% seulement des métiers inscrits sur la liste actuelle, qui date de 2008, sont encore véritablement en tension et inversement, certains métiers comme "développeur/codeur", ne sont pas pris en compte.

Un **nouvel outil statistique** destiné à apprécier la réalité des tensions sur le marché du travail sera construit par le ministère du Travail et Pôle emploi, en concertation avec les partenaires sociaux et les régions d'ici à mars 2020.

Ce nouvel outil statistique permettra de définir, chaque année, secteur par secteur, et de manière territorialisée, une évaluation quantitative et qualitative des besoins de compétences.

Une fois débattus au Parlement, ces quotas seront notifiés aux autorités consulaires et préfectorales, pour guider la politique de délivrance des visas et titres de séjour.

Mme Pénicaud a par ailleurs indiqué que ces quotas n'auront pas d'impact sur la politique de régularisation au cas par cas des travailleurs sans papiers encadrée par une circulaire.

Par AFP



Publié le 5 novembre 2019

Inégalités salariales femmes-hommes : pourquoi la France est toujours en retard

Le collectif Les Glorieuses estime qu'à partir de ce mardi 5 novembre, à 16h47, les Françaises travailleront symboliquement gratuitement, en raison des différences salariales avec les salariés français.

Du travail bénévole. Voici à quoi ressemblera la fin d'année des salariées françaises à partir de 16h47 ce mardi, et jusqu'au 31 décembre. Près de deux mois qui correspondent symboliquement à la différence de salaire horaire brut moyen entre les hommes et les femmes dans l'Hexagone. Une date calculée par le mouvement féministe Les Glorieuses, qui appelle à une quatrième journée de sensibilisation depuis 2016. Cette année, là, il s'agissait du 7 novembre, c'est-à-dire, peu ou prou, la même date...

Le chantier reste en effet immense, malgré les déclarations d'intention du gouvernement. Alors que l'égalité femmes-hommes a été érigée en grande cause du quinquennat par Emmanuel Macron, les discriminations au travail peinent à se résorber, autant en matière de rémunération que de précarité de l'emploi.

Un tout petit mieux que le moyenne européenne

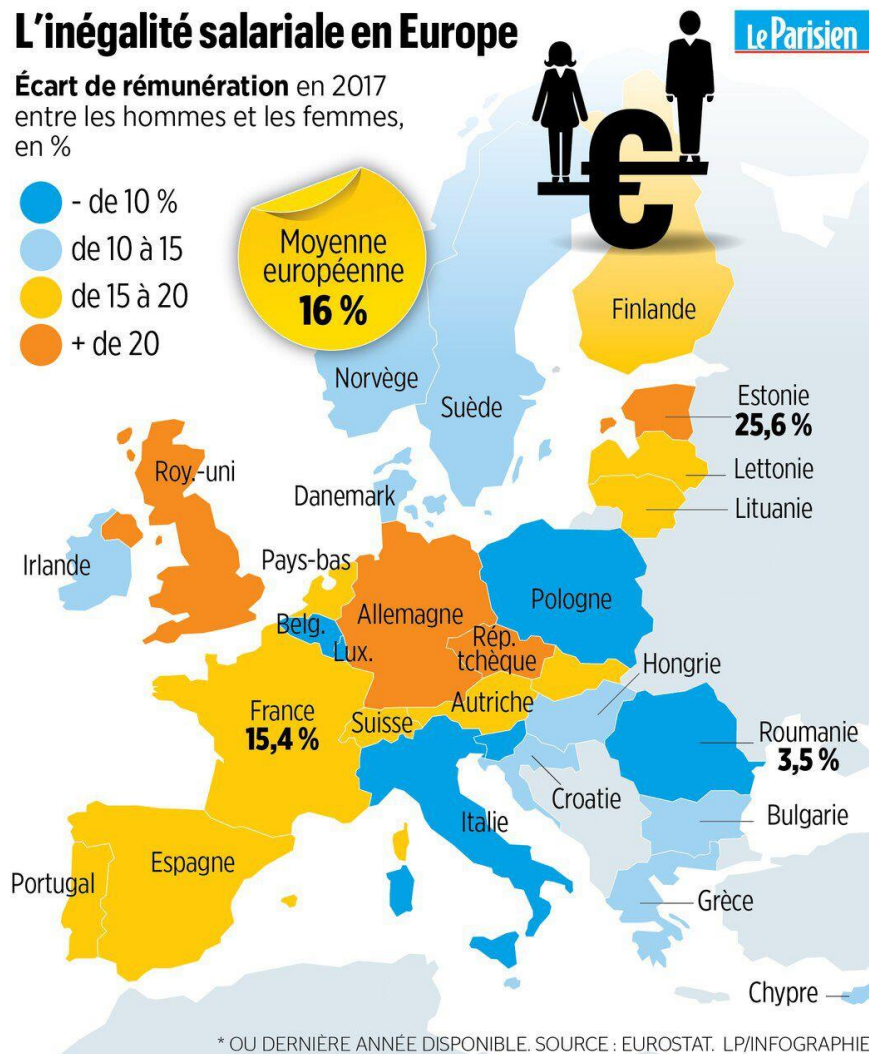
« À travail de valeur égale », comme l'explique le gouvernement, le salaire des femmes reste inférieur de 9 % à celui des hommes. Et cet écart s'élève à « 25 % tous postes confondus » et à « 37 % au moment du départ à la retraite ». L'institut Eurostat, qui s'appuie sur le revenu brut horaire et ne prend pas en compte les primes et autres « variables », table lui sur un écart de 15,4% en 2017. Une statistique qui place la France à peine au-dessus de la moyenne européenne (16%).

« On a l'impression que ça bouge mais pour l'instant, ce ne sont que des mots. Une fois qu'il faut mettre en place des mesures concrètes, il n'y a plus personne », déplore auprès du Parisien Rebecca Amsellem, responsable du collectif Les Glorieuses. Selon cette chercheuse et activiste, le dialogue tend même à se tarir avec les autorités. Elle rit jaune lorsqu'elle repense aux « échanges nourris » avec l'équipe Macron « pendant la campagne présidentielle et le début du mandat ».

L'inégalité salariale en Europe

Écart de rémunération en 2017
entre les hommes et les femmes,
en %

- de 10 %
- de 10 à 15
- de 15 à 20
- + de 20



Premier bilan mitigé pour l'index d'égalité

L'investissement financier est encore trop faible, selon la majorité des collectifs. Caroline de Haas, fondatrice d'Osez le féminisme et membre du collectif Nous toutes, s'est tout récemment insurgée du budget alloué à cette problématique. « Le niveau d'escroquerie est tout simplement incroyable », a-t-elle lâché sur Twitter au sujet du « milliard d'euros » promis dès 2020 par Marlène Schiappa pour lutter, tous ministères confondus, contre les inégalités sexuelles. Caroline de Haas, qui réclame un milliard pour le seul fléau des violences faites aux femmes, rappelle qu'un peu plus de la moitié de cette somme n'est pour l'instant débloquée. Par ailleurs, s'il y a bel et bien une hausse significative de l'enveloppe, celle-ci profitera aux trois quarts à des programmes de « diplomatie culturelle » dans les pays en développement.

Et quid de l'index égalité femmes-hommes imposé depuis 2019 dans les entreprises? Syndicats et associatifs se montrent mitigés. Certes, cet outil, présenté par la ministre du Travail Muriel Pénicaud comme le point de départ d'une « révolution culturelle et législative », permet de dresser un état des lieux. On apprend par exemple que seules 6 % des entreprises françaises versent des salaires égaux à leurs employés. Pire, qu'elles ne sont plus qu'une sur cent dans les entreprises de plus de 1000 salariés. Ou encore qu'entre 40 et 50 % des sociétés comptent au mieux une femme dans son top 10 des rémunérations.

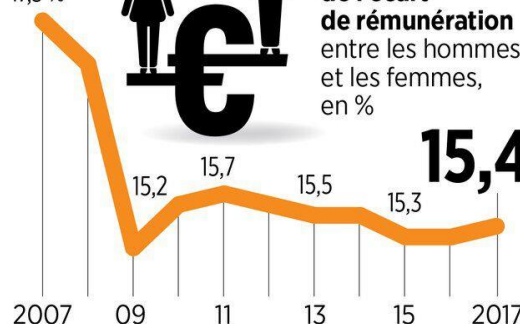
L'inégalité salariale en France

Le Parisien

6%

Part des entreprises françaises de plus de 250 salariés **qui versent des salaires égaux** (1% seulement des entreprises de plus de 1 000 salariés)

17,3 %



Evolution de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, en %

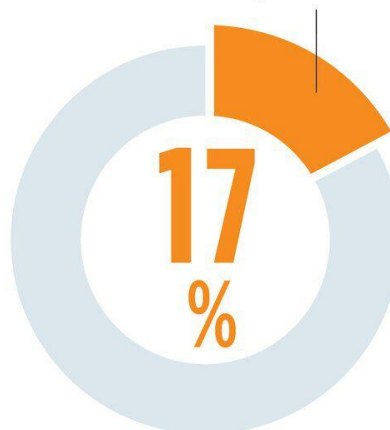
15,4

1 sur 3



Part des entreprises **qui ne respectent pas l'obligation d'augmenter leurs salariées** au retour de congé maternité si leurs collègues occupant le même type de poste l'ont été

Part des entreprises de plus de 250 salariés **en alerte rouge** (C'est-à-dire en-dessous de 75 % de l'index égalité)



SOURCES : EUROSTAT, MINISTÈRE DU TRAVAIL. LP/INFOGRAPHIE.

Néanmoins, à l'instar de Sophie Binet, en charge du dossier à la CGT, beaucoup jugent cet indicateur imparfait. « Rares sont les grands groupes à communiquer l'intégralité de leurs statistiques », affirmait-elle début octobre au Parisien. Avant de pointer du doigt la grande indulgence du système de notation. « Pour décrocher une note inférieure à 75 (NDLR : et donc devoir mettre en place des mesures correctives dans les trois ans sous peine d'une amende équivalent à 1 % de la masse salariale), il faut être un champion du monde! »

Un certificat d'égalité salariale comme en Islande ?

Depuis le lancement de son action en 2016, le collectif Les Glorieuses propose les trois mêmes mesures. Premièrement, l'octroi d'un certificat d'égalité salariale, comme cela se fait en Islande, un pays pionnier sur ces questions. Délivré aux sociétés ayant prouvé leur respect de la loi, ce document donnerait accès pour le patron à des avantages fiscaux. Dans le même sens, le mouvement milite pour une transparence totale en matière de rémunérations dans chaque entreprise.

Enfin, malgré les réticences affichées au niveau européen par l'exécutif, le mouvement souhaite toujours l'allongement du congé paternité (11 jours actuellement) au niveau du congé maternité post-accouchement (7 semaines). Cette pause postnatale est la principale cause de renforcement des inégalités - davantage de temps partiel, moins de promotions, et au final une retraite en moyenne plus faible.

En attendant, et pourquoi pas dès aujourd'hui, Rebecca Amsellem glisse un conseil à tous les collègues masculins au bureau... « Allez voir une femme du même statut que vous et donnez-lui le montant de votre salaire pour comparer, souffle-t-elle. Ce serait déjà une première prise de conscience ».

Par Cyril Simon (avec B.Le)

LOCAL

LA MONTAGNE

Publié le 6 novembre 2019

Tribunal administratif : les boulangeries devront continuer à fermer un jour par semaine dans le Puy-de-Dôme

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté, ce mercredi 6 novembre, la demande des cinq entreprises de boulangerie qui contestaient la légalité de l'arrêté préfectoral du 21 mars 1997 ordonnant la fermeture du commerce au public un jour par semaine au choix des boulangers.

L'arrêté « pain » reste en vigueur dans le Puy-de-Dôme. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté, ce mardi 6 novembre, la demande des cinq entreprises de boulangerie qui contestaient la légalité de l'arrêté préfectoral du 21 mars 1997 ordonnant la fermeture du commerce au public un jour par semaine au choix des boulangers.

L'enjeu pour les entreprises de la boulangerie et les petites, moyennes et grandes surfaces est de pouvoir vendre du pain et de la pâtisserie sept jours sur sept.

En face, les artisans boulangers, qui « ne peuvent pas suivre » faute de personnels suffisants souvent, expliquent que cet arrêté permet de « rééquilibrer » la concurrence.

Lors de l'audience, le 15 octobre, le rapporteur public avait requis le rejet de la requête au motif, notamment, que cet arrêté « exprime bien la volonté de la majorité des professionnels concernés ».

TGI de Clermont-Ferrand : plus de 3 millions d'euros réclamés

La cour d'appel de Riom a condamné, début octobre, 25 boulangeries industrielles et grandes surfaces pour non-respect de l'arrêté préfectoral ordonnant la fermeture du commerce au public un jour par semaine au choix des boulangers.

La CGT, qui avait assigné ces boulangeries, a demandé la liquidation de l'astreinte due par jour d'ouverture contrevenant à l'arrêté. L'audience devrait se tenir la semaine prochaine au TGI de Clermont-Ferrand. Selon la CGT, plus de 3 millions d'euros sont réclamés.

Par Cécile Bergougnoux

LA MONTAGNE

Publié le 6 novembre 2019

10 millions d'euros pour la formation dans le Puy-de-Dôme : la Région n'a pas signé le Plan investissement compétences

Plus de deux mille demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ont pu bénéficier depuis le début d'année d'une action formation dans le Puy-de-Dôme, dans le cadre du Programme d'investissement dans les compétences (PIC). En quatre ans, l'État va mettre à disposition plus de 10 millions d'euros de fonds inédits et additionnels pour le département. La Région n'a pas signé le Plan investissement compétences.

Le Plan investissement compétences (PIC) est un des sujets qui animent le plus les rangs du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes depuis plusieurs mois. Car il touche un sujet très politique, un des principaux clivages entre la majorité conduite par le président Laurent Wauquiez (LR) et son opposition de gauche : la formation.

Faisant valoir son expérience de ministre de l'Emploi, Laurent Wauquiez refuse de subventionner ce qu'il appelle « des stages parking » et s'évertue à montrer qu'on peut faire mieux avec moins, en collant aux besoins des territoires.

Résultat : sous son mandat, les crédits annuels à la formation ont baissé d'environ 60 millions d'euros, passant de 190 à 130 millions.

« Sur le dos des chômeurs »

En raison de cette baisse continue, le conseil régional n'a pas été en mesure de signer le PIC, puisqu'il ne remplissait pas un critère imposé par l'État : le maintien des crédits à leur niveau de 2017.

Contrairement aux autres régions, c'est donc Pôle emploi qui est en charge de la mise en œuvre du PIC. Les 652 millions promis par l'État bénéficient donc tout de même à la région, relativise l'exécutif.

Une baisse de 60 % du nombre d'entrées en formation

Mais le désaccord sur le PIC a été une nouvelle occasion pour l'opposition de dire que les économies de fonctionnement si chères à Laurent Wauquiez sont en fait réalisées « sur le dos des chômeurs ».

En décembre, l'élue En Marche Olga Givernet avait parlé d'une baisse de 60 % du nombre d'entrées en formation depuis 2015. Un chiffre confirmé par Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences, peu après.

L'exécutif, lui, défend sa politique de soutien des Contrats d'aide au retour à l'emploi durable (Cared) qui ont rempli leur rôle pour plusieurs milliers de personnes.

Par Laurent Bernard

LA MONTAGNE

Publié le 6 novembre 2019

Métiers en tension : la réalité virtuelle pour donner envie de se former dans le Puy-de-Dôme

À la fois pour casser les idées reçues sur le métier et pour susciter des vocations, Pôle emploi a développé un programme de réalité virtuelle. À l'aide de casques, il s'agit, pendant une dizaine de minutes, de plonger le curieux dans l'univers du métier.

« C'est super. C'est très curieux, on a vraiment l'impression d'y être. C'est très réaliste et cela correspond vraiment au poste ».

Anaïs, 25 ans, vient de tester le casque de réalité virtuelle mis à disposition par Pôle emploi Chamalières lors du salon « Un métier pour un jeune », organisé à La Bourboule.

Elle a choisi l'un des quatre métiers proposés : chauffeur routier. Par curiosité juste. C'est déjà sa formation. Un bac pro transport et logistique.

Parce que, pour les soixante-dix autres jeunes demandeurs d'emploi présents, l'idée, « c'est justement la découverte et casser les idées reçues sur des métiers auxquels ils ne pensaient même pas », décrypte la conseillère Pôle emploi en réglant le casque. Pas n'importe quel métier, ceux en tension qui peinent à recruter.

« Nous avons boucher, chaudronnier, carrossier peintre, boulanger, opérateur logistique... », liste Frédéric Audet. Il est « ambassadeur du numérique » au Pôle emploi de Cournon-d'Auvergne. Et au forum de l'emploi de Lempdes, il proposait aussi les casques de réalité virtuelle.

« Il s'agit d'un programme développé en Auvergne-Rhône-Alpes et déployé avec la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) », ajoute-t-il.

Pôle emploi propose déjà une application de réalité virtuelle qui permet de simuler des entretiens d'embauche, « mais là il s'agit d'aller plus loin. De casser les idées reçues, de montrer que les métiers ont évolué et peut-être de faire naître des vocations », espère Jérôme Faure, directeur adjoint de Pôle emploi pour le Puy-de-Dôme.

« Ou au moins de déclencher une motivation pour une formation pour un métier qui recrute, avec un travail à la clé ».

Par Cécile Bergougnoux

La Commission Presse

vous remercie

Capucine Boudry

Annabelle Chambon

Marlène Chassang

Cécile Eychenne

Baptiste Frayssignes

Mélanie Macieira

Clara Moro

